



République Française  
Département de la Moselle

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

### Etaients présents :

Monsieur Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND (présent jusqu'au point 5), Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Frédéric TEITGEN, Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, André DEL PIZZO, suppléant, représentant Mme Marie-Josée THILL, MMES Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Isabelle MAGGI, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, MM. Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, MMES Patricia VEIDIG, Déborah LANGMAR, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

Absents avec procuration :

Mme Christine ACKER	à	Bernard ZENNER
Alieth FEUVRIER	à	Michel HERGAT
Evelyne DEROCHE	à	Marie-Odile KRIEGER
Yannick OLIGER	à	Céline CONTRERAS
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Michel SCHMITT, Marie-Pierre LAGARDE,

Date de la convocation : 10 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 51  
Nombre de membres présents : 43  
Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Déborah LANGMAR



## **6. Objet : Clôture du budget de la Zone d'Activité de Entrange**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Budget de la Zone d'Activité (ZA) de Entrange fait apparaître un déficit global estimé de 337 752,98 €,

Le Président rappelle que l'intégralité des terrains de la ZA de Entrange ont été vendus suite à la cession de la dernière parcelle en 2022 pour le projet de blanchisserie et du relais petite enfance. Il convient par conséquent de procéder à la clôture de ce budget. Il précise que le résultat de clôture de ce budget devra être repris par le budget général.

Dans cette perspective, le Conseil communautaire doit se prononcer sur les écritures comptables à effectuer et qui seront décrites ci-dessous. Certaines viendront régulariser des anomalies budgétaires décelées sur ledit budget, notamment pour le compte 1068, les dotations et subventions d'équipement.

#### **Régularisation des comptes budgétaires :**

##### **Compte 1068 (affectation de l'autofinancement) :**

L'utilisation de ce compte est proscrite sur les budgets annexes de ZA. Afin de régulariser cette opération, il est nécessaire de reprendre ce compte à la section de fonctionnement comme suit :

Mandat au compte 1068 et titre au compte 7785. Ce seront des opérations d'ordre relevant des chapitres globalisées 040 et 042.

##### **Compte 1021 pour dotation :**

L'utilisation de ce compte est proscrite sur les budgets annexes de ZA. Pour régulariser cette situation, il convient d'émettre les écritures suivantes :

- Emission d'un mandat au compte 1021 et d'un titre de recette à l'article 774 (opérations réelles).

##### **Compte 1321 et 1323 pour les subventions d'équipement :**

Les subventions reçues ne peuvent pas constituer des subventions d'équipement puisqu'il n'y a pas d'immobilisations à financer. Pour régulariser cette situation, il convient d'émettre les écritures suivantes :

- Emission de mandats aux comptes 1321, 1323 et d'un titre de recette à l'article 774 (opérations réelles).

##### **Les participations financières :**

Il convient de rembourser les avances provenant du budget général dont a pu bénéficier ce budget annexe par l'émission d'un mandat au compte 168751 (dépenses réelles).

##### **Le coût de production des terrains :**

Le coût de production des terrains en cours d'aménagement est neutralisé pour les budgets annexes par les opérations suivantes :

- Recettes au compte 3555 (opération d'ordre) actant la sortie de compte de stock,
- Dépenses à l'article 71355 (ordre d'ordre),
- Recette au compte 7552 pour comptabiliser le déficit,
- Recette au compte 7015 pour constater la cession de la dernière parcelle.

Les écritures comptables à effectuer sur le budget annexe ZA de Entrange sont recensées dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
MANDAT		TITRE		MANDAT		TITRE	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
1068-040	335 987,08	3555-040	1 311 860,57	71355-042	1 311 860,57	7785-042	335 987,08
1021	3 808,47					774	3 808,47
1321	218 875,88					774	218 875,88
1323	131 754,51					774	131 754,51
168751	25 222,44					7552	337 752,98
						7015	59 360,00
<b>TOTAL</b>	<b>715 648,38</b>		<b>1 311 860,57</b>		<b>1 311 860,57</b>		<b>1 087 538,92</b>

Les écritures comptables à opérer au sein du budget général sont décrites dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
RECETTES		DEPENSES	
Compte	MONTANT	COMPTE	MONTANT
276351	25 222,44 €	6521	337 752,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 222,44 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>337 752,98 €</b>

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la clôture du budget annexe ZA de Entrange,
- d'approuver les écritures de clôture du budget ZA de Entrange, comme décrites ci-dessus,
- d'approuver l'ouverture des crédits nécessaires à la réalisation de ces écritures par Décision Modificative,
- d'approuver l'intégration des résultats de clôture du budget ZA de Entrange par le Budget principal de la CCCE,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 48  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 novembre 2022

Le Président,  
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : **16 NOV, 2022** Le Président

Publiée le : **16 NOV, 2022**

Transmise à la Sous-Préfecture le : **16 NOV, 2022**

